

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2025

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P. WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT et **Mesdames** : L. BISCHOFF - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - O. TIERSONNIER.

Absentes : R. POUPELIN et N. CERCLÉ

Le compte rendu de la séance du 2 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Monsieur Le Maire.

- Tempête du 25 juin et 20 juillet 2025 (arbres déracinés, toitures abîmées).
- Les peupliers situés près de lotissement et aux écluses ont été abattus afin de sécuriser les lieux.
- Réunion publique sur la sécurité du 6 Juin 2025 (peu d'affluence) – point validé : le feu récompense et l'écluse pour le sens de circulation.
- Antenne relais - recours en cours.
- Réunion prévue le 22 août pour coordination travaux Enédis – Sivom - UTT et NGE Infranet.

BAIL COMMERCIAL AVEC ETS TMDA

Le Maire informe les membres du conseil que l'Ets TMDA Sarl Morlot vient de terminer son installation dans le local communal de la CABL.

Le démarrage de son activité est prévu le 1^{er} Septembre 2025, le bail commercial est établi et présenté à l'assemblée, il prendra effet au 01/09/2025 pour une durée de 9 ans.

Après examen de celui-ci, les membres à l'unanimité autorisent Monsieur Le Maire à le signer avec l'Ets TMDA Sarl Morlot.

TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAL CABL

En raison de l'installation de l'Ets TMDA Sarl Morlot dans le bâtiment communal CABL, il a été nécessaire de déplacer la ligne électrique du panneau lumineux qui était à l'intérieur du local.

Le montant des travaux ont été réalisés par l'Ets Varenelec Sarl Fujs Chatard de Varennes sur Allier pour un montant de 1 622,96 € TTC.

Lors de la précédente réunion, il avait été décidé que la commune prendrait en charge une participation à hauteur de 50 % pour la fourniture, et pose de panneaux coupe-feu obligatoires, qui ont été installés dans ce local par l'Entreprise TMDA, montant total de la facture 7 004,64 € TTC.

Les membres acceptent la facture reçue de l'Ets TMDA d'un montant de 3 502,32 € TTC correspondant à notre engagement.

Le montant total pour ces deux factures, s'élève à **5 125,28 € TTC** qui sera inscrit en section d'investissement au BP 2025, par décision modificative n°2. Le conseil, à l'unanimité approuve ces décisions.

Messieurs Combaret et Willemin font remarquer qu'ils seraient souhaitables de faire réaliser des travaux d'embellissement de la façade du bâtiment, réfection de la peinture et par la suite changer les rideaux roulants.

Il est décidé de réaliser ces travaux en façade.

DEMANDE DE SUBVENTION COMMERCE LOCAL

Le Maire expose la situation du commerce local « Epicerie Pejoux » dont les propriétaires cessent leurs activités au 30/09/2025 et ont mis en vente, depuis plusieurs mois, l'ensemble des biens (immobiliers, matériels, véhicules, stock marchandises).

Pour rappel, l'activité se décompose en une partie sédentaire (magasin) et une partie non sédentaire (tournées), tout cela générant de l'emploi localement.

Les tournées, desservant beaucoup de communes (23) dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres, apportent un service essentiel à de très nombreuses personnes. A ce titre, notre Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a reconnu ces tournées comme étant d'intérêt communautaire et devant être impérativement maintenues.

.../....

A ce jour, les propriétaires n'ont pas réussi à vendre directement leurs biens. Devant l'urgence de la situation, tout en partageant la valeur de ce commerce sur Trézelles et sur les Communes environnantes, il est proposé que la Commune fasse l'acquisition des biens immobiliers, matériels et véhicules pour ensuite ouvrir l'exploitation sous forme d'une location gérance.

Le Conseil municipal fait part de ses remarques et questions. A l'issue des échanges, la nécessité de conserver ce commerce est approuvée à l'unanimité ainsi que la proposition de rachat.

Le Maire est chargé de mener à bien ce dossier et de signer les documents dans le cadre de l'achat et de la mise en gérance.

Pour se faire, des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, la Région, la Communauté de Communes EABL ainsi que des aides Feader.

LOCATION GERANCE

Pour ce qui est de la location gérance : deux candidatures ont été reçu en mairie, et après une présentation de celles-ci, les membres décident de retenir celle de Mme Marjorie RIVES, actuellement salariée de l'établissement et la plus expérimentée.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Le Maire informe les membres qu'il a reçu un courrier du Président du Conseil Départemental pour informer et solliciter les communes sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ce Fonds de Solidarité Logement est fait pour concrétiser le droit au logement, aider des personnes en difficultés et visant à mutualiser les moyens de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Les membres à l'unanimité, décident d'y participer en versant les 1 € demandé par habitant, soit 404 € pour l'année 2025.

DISPOSITIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2025.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que dans le cadre du Dispositif de Solidarité Départementale, une demande de subvention à hauteur de 50 % pour un montant subventionnable de 10 000,00 € peut être déposée auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'achat de matériel et divers travaux bâtiment et voirie pour un montant total de 12 080,05 € HT. Le conseil à l'unanimité, donne son accord pour déposer la demande de subvention entrant dans le cadre du Dispositif de Solidarité Départementale 2025.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CDD – PERSONNEL ECOLE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Mme Coralie Garrivier, adjoint technique à l'école, s'est terminé le 31 juillet 2025.

Celle-ci donnant satisfaction, les membres approuvent le renouvellement de son contrat pour une durée d'un an soit du 01/08/2025 au 31/07/2026.

MISE A JOUR DU RIFSEEP.

M. Le Maire rappelle la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP en date du 27/09/2018 et qu'il convient de revoir les montants des plafonds annuels maximum de l'IFSE et CIA et de mettre à jour les emplois en fonction du tableau des effectifs. Les membres approuvent cette décision.

Fin de la séance à 22 h 00.

